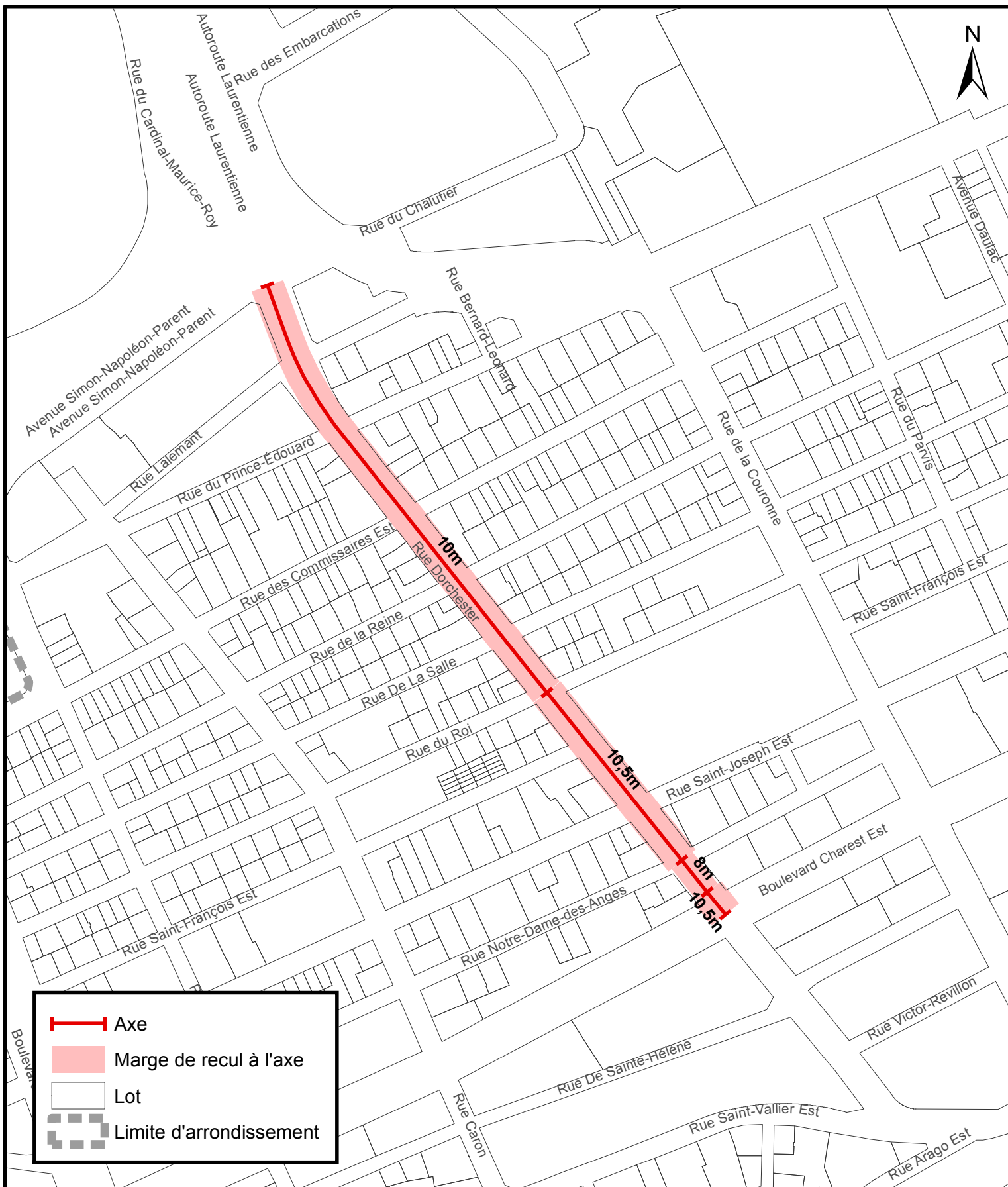




SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe
applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun**

Date du plan : 2019-05-24
No du règlement : R.A.V.Q.1278
Préparé par : M.M.

No du plan : RAVQ954A06
Échelle : 1:3 000

